liser rapidement les services des mineurs.

Dans leurs réclamations, les membres du bureau syndical ont demandé que les machinistes d'extraction soient réintégrés dans les postes qu'ils occupaient avant la grève. Le Syndicat estime que ces emplois ne doivent être confiés qu'à de vieux ouvriers. S'il en était autrement, les accidents les plus terribles seraient à redouter.

En effet, fait observer le bureau syndical, quand l'exploitation bat son plein, les machinistes ont à remonter de 60 à 64 hectolitres de houille en 45 secondes. La remonte des ouvriers doit s'effectuer en moins de 20 minutes. On voit le danger qu'il y aurait à confier le maniement des machines à des personnes inexpérimentées.

Les délégués disent que M. Coste a paru écouter attentivement leurs doléances et leur a déclaré qu'il leur donnerait satisfaction si cela était possible.

Quant aux renvoyés mis en quinzaine, c'est-à-dire ceux congédiés conditionnellement en janvier dernier, le directeur n'a pris aucun engagement. Il a seulement annoncé son intention de ne pas faire de renvois autres que ceux déjà mentionnés.

LES REVENDICATIONS SECONDAIRES

Pour les autres questions secondaires, notamment celle relative aux conduites à faire faire par les ouvriers eux-mêmes, elles seront examinées soigneusement par le directeur.

M. Coste a déclaré que les outils perdus seraient remplacés aux frais de la Compagnie.

Il a ainsi donné à entendre au Syndicat que la Compagnie comme les grévistes, ayant par suite de la grève prolongée, perdu des sommes énormes, le désir de la direction était d'extraire beaucoup de houille.

Si le vœu de la Compagnie se réalise, a-t-il ajouté, il se pourrait que le personnel du fond soit quelque peu augmenté.

L'impression du Syndicat

Au syndicat on ne se montre pas positivement satisfait des concessions obtenues, mais on croit néanmoins que les grévistes les accepteront dans les réunions de demain.

Pendant l'après-midi des groupes de dix ou douze personnes se sont formés un peu partout et on a discuté ferme sur l'entrevue de la matinée.

Ces groupes ne paraissent pas hostiles à la reprise du travail.

A propos des renvoyés, et c'est là une des questions qui touchent le plus les grévistes, M. Coste a dit :

« Si nous trouvons des hommes qui ne demandent pas mieux que de quitter le pays, la Compagnie ne s'opposera pas à faire des permutations et à remplacer ces volontaires par des pères ayant des fils à la mine, ou réciproquement à reprendre à leur place des ouvriers chargés de famille. »

En conséquence, de ce qui précède le syndicat va s'occuper dès aujourd'hui de dresser la liste de tous ceux qui ne verront pas d'inconvénient à se rendre aux emplois offerts par le gouvernement.

La reprise du travail

La reprise du travail s'effectuera sur les puits mêmes et à cet effet, le directeur va donner des ordres nécessaires pour que tous les ouvriers puissent se rendre aux lieux où les affiches seront apposées.

M. Coste a dit encore que confiant dans l'influence du syndicat auprès des grévistes, il allait, dès ce soir, faire allumer des chaudières.

Demain, les chevaux en nombre suffisant seront descendus au fond des puits ; enfin les postes de réparations seront établis en quantité aussi grande que possible.

Déclarations des patrons

On lit dans le *Temps* :

A la compagnie on nous a dit ce qui suit :

« Nous avons réglé certains détails avec les représentants du syndicat. Mais il n'a été apporté aucune modification aux réponses faites par nous aux revendications des grévistes, réponses dont vous avez publié la teneur. L'entretien a porté uniquement ce matin sur la façon dont s'effectuerait la reprise du travail.

» C'est à ce propos que les délégués ont exprimé au directeur leur intention de conseiller la rentrée immédiate. Il ne s'agissait plus que de fixer le jour de cette rentrée.

» M. Bouvert exprima le désir qu'elle eût lieu lundi, et ce jour fut adopté. Il a été entendu que 500 ouvriers en plus de ceux qui y sont employés actuellement descendront lundi dans la mine : 1.500 autres les suivront mardi ; au bout de huit jours 5.?00 hommes seront occupés sur un effectif de 6,000 ; les autres seront embauchés au fur et à mesure des possibilités. »

Sur interrogation de notre part, le représentant de la compagnie nous dit que celle-ci n'a fait aucune concession sur la question des renvoyés. Elle s'est bornée à répéter une fois de plus que, dans le cas où elle devrait procéder plus tard à des embauchages supplémentaires, elle accueillerait les demandes des congédiés avec autant de bienveillance que les demandes des autres postulants.

La grève de Montceau est donc probablement terminée et avec elle s'évanouit le spectre de la grève générale.

Le citoyen Evrard à St-Etienne

(De notre correspondant particulier)

Lens, 4 mai. — Contrairement au bruit mis en circulation par certains journaux, le Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais sera représenté dimanche à la réunion du Comité fédéral qui se tiendra à Saint-Etienne.

En effet, le citoyen Evrard, secrétaire-général-adjoint des mineurs du bassin houiller du Pas-de-Calais a quitté Lens, samedi à une heure et demie de l'après-midi, se rendant directement dans la Loire.

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

DEPECHE DE KITCHENER

Londres, 4 mai. — Lord Kitchener télégraphie de Prétoria, 3 mai :

Depuis mon dernier rapport, les colonnes anglaises ont tué 10 Boers, fait 93 prisonniers, pris 280,000 cartouches, 100 chariots avec leurs attelages, et 2,070 chevaux ; en outre, 10 Boers se sont rendus.

LA PESTE AU CAP

Le Cap, 4 mai. — On a enregistré aujourd'hui cinq nouveaux cas de peste bubonique parmi les Européens, et trouvé les cadavres de quatre personnes de couleur mortes du fléau.

CAPTURE D'UNE PATROUILLE ANGLAISE

Kimberley, 4 mai. — Le commandant boer Malan a capturé hier une petite patrouille anglaise dans le voisinage de Cradock, après lui avoir blessé un officier.

Délégués ouvriers français à Londres

Londres, 4 mai. — Les délégués des syndicats ouvriers français viendront les 16 et 17 juin rendre visite aux ouvriers anglais, comme ils l'avaient décidé lors de la grande démonstration internationale de la paix qui eut lieu l'automne dernier à la Bourse du Travail à Paris. On annonce pour le premier jour une démonstration à la Mairie de Shoreditch. Le lendemain les délégués assisteront à un banquet qui aura lieu probablement au Palais de Cristal. On compte sur 40 délégués.

Huit soldats foudroyés

Chalon, 4 mai. — Un orage, accompagné de tonnerre et de grêle a passé sur la région, vers deux heures de l'après-midi.

La foudre est tombée sur une compagnie du 46e de ligne, manœuvrant sur le territoire de Chatenoy-le-Royal.

Huit hommes ont été atteints. Ils ont dû être transportés à l'hôpital de Chalon-sur-Saône.

LA CATASTROPHE du charbonnage de Flénu

Mons, 4 mai. — Voici dans quelles circonstances s'est produit le terrible accident dont nous avons parlé hier et qui a fait, comme on le sait, neuf morts et trois blessés.

La cage se trouvait au fond, à 646 mètres sur ses taquets. Douze hommes venaient de prendre place (les jeunes pour la plupart), quand au moment où on allait sonner pour la remonte, une pierre se détacha de la bure et tomba sur la cage.

C'était une cage à quatre étages, renfermant trois hommes par étage.

Les trois du premier étage furent tués et le poids fit céder les taquets et enfonça la cage dans l'eau de la potelle, où les six hommes des deux derniers étages furent noyés.

Les trois du deuxième étage furent blessés grièvement, mais il purent pourtant se sauver par le puits n° 5 du même charbonnage.

L'alarme fut donnée au jour et les taqueurs du fond essayèrent de dégager les cadavres, mais ce fut impossible sous l'enchevêtrement des ferrailles tordues et brisées.

Quand on connut l'accident dans les corons ouvriers, il y eut d'atroces paniques.

La foule se précipita vers le charbonnage et voulut pénétrer dans l'intérieur de l'exploitation même.

La police et la gendarmerie arrivent en toute hâte.

Les ingénieurs de l'administration des mines furent prévenus par dépêches. Les députés socialistes Brenez et Maroilles sont arrivés.

Gros Scandale Bourgeois

Une société de faiseuses d'anges

Christiania, 3 mai. Tou Christiania es profondément agité par une découverte lugubre que vient de faire la police judiciaire : on a constaté l'existence d'un syndicat de femmes qui, depuis plusieurs années, travaillaient comme « faiseuses d'anges ». Bien que la police s'efforce de garder le secret le plus absolu, des détails ont pourtant transpiré. Jusqu'ici on a exhumé une trentaine de cadavres d'enfants âgés de six semaines jusqu'à un an et demi, mais on est certain d'atteindre un chiffre beaucoup plus élevé avant que l'instruction soit terminée.

Les principales coupables ont été aussitôt écrouées, mais il y a lieu de croire qu'elles ont eu deux ou trois complices.

Deux des femmes déjà arrêtées étaient nanties du permis de police obligatoire pour recevoir chez elles des enfants nouveau-nés, dont les mères n'étaient pas à même de leur prodiguer les soins nécessaires. Les femmes arrêtées ont déjà commencé à alléger leur conscience et leurs aveux cyniques ont été tout à fait stupéfiants. Elles ont fait des révélations qui jettent une lumière peu flatteuse sur les mœurs de notre bonne capitale et qui compromettent singulièrement pas mal de jeunes filles appartenant à la bourgeoisie.

Les mégères arrêtées avaient reçu des sommes plus ou moins élevées, une fois pour toutes, pour prendre à leur charge les enfants nés mal à propos. Plus vite disparaissaient ces gages d'amour, et plus grand était le bénéfice du commerce criminel. Les femmes arrêtées ont déclaré devant le juge d'instruction que les filles-mères s'adressant à elles pour placer leurs enfants, savaient parfaitement bien « qu'il y avait quatre-vingt-dix-neuf chances contre une pour que les petits ne vécussent pas longtemps ». Cette déposition équivaut tout simplement à une accusation de complicité contre les jeunes demoiselles de la haute bourgeoisie devenues mères.

Les faiseuses d'anges ont exhibé beaucoup de certificats de décès signés par des médecins bien connus de notre ville et on se demande comment il se peut que les médecins n'aient pas eu de soupçons. Cela s'explique cependant assez aisément par le fait qu'aucun médecin n'a été appelé deux fois par la même femme ni dans le même logement. Les médecins ont été interrogés et ont déposé qu'en examinant les petits cadavres ils n'ont jamais pu constater la moindre trace de violence, mais les cadavres étaient de vrais squelettes à voir. Les femmes criminelles avaient bien joué leur rôle ; tout en pleurant la mort du nourrisson, elles déclaraient que le « pauvre petit ne voulait rien manger ; le pauvre petit a rendu tout, etc. »

On les faisait tout simplement mourir de faim ! Le parquet a ordonné l'exhumation des cadavres de deux de ces enfants, morts le mois passé ; ils seront soumis à l'autopsie légale.

UNE VILLE INCENDIÉE

New-York, 4 mai. — Un formidable incendie a éclaté hier à Jacksonville. Plusieurs quartiers de la localité ont été la proie des flammes. Le désastre s'étend sur une longueur de plus de trois kilomètres.

130 pâtés de maisons sont détruits.

Les uns, composés d'habitations particulières, comprenaient chacun une dizaine de corps de bâtiments ; les autres étaient formés de maisons de commerce chacune d'un seul bloc.

L'incendie, actuellement circonscrit, s'est éteint faute d'aliments.

Le maire estime les pertes à plus de quinze millions de dollars.

Quinze mille personnes sont sans abri.

On croit que le feu est dû à un fil défectueux d'une machine à électriser, de l'*American Fiore Company*.

Le chef des pompiers est devenu fou quand il a vu que le feu ne pouvait pas être maîtrisé.

Faits Divers

DANS LA RÉGION

Le drame Conjugal DE ROUBAIX

(Nouveaux détails)

Une perquisition rue des Longues-Haies

M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement, chargé de l'instruction de cette affaire, a perquisitionné hier matin dans la chambre du crime. Il a découvert, dans le lit, un gros couteau pliant de poche à manche de bois, avec lame dite serpette, que Penoy a reconnu lui appartenir. Il a avoué qu'il l'avait sur lui avant le crime.

DESCENTE DU PARQUET

Prévenu par dépêche, le Parquet de Lille, comme nous l'annoncions hier matin, est descendu à Roubaix, samedi après-midi, par le train arrivant à 2 h. 37.

M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Lecointe, a été reçu à la gare de Roubaix par M. Marion, commissaire central, et M. Squivée, commissaire du 3e arrondissement.

Le magistrat s'est rendu à l'Hôtel-Dieu où l'inculpé avait été amené dans le fiacre 72 par deux agents de la Sûreté.

En attendant l'arrivée de M. Castiaux, médecin-légiste, M. le juge d'instruction procéda à un premier interrogatoire de l'assassin, qui eut lieu dans le salon de la commission administrative.

PREMEDITATION ETABLIE

De cet interrogatoire, il n'est rien résulté de saillant. Penoy répète qu'il est entré par la lucarne dans la chambre de sa femme, qu'il lui demanda si elle allait revenir. « Va-t'en, aurait-elle répondu, je n'ai plus besoin de toi ! » — « Alors, aurait dit le mari, c'est que t'en as un autre ? » — Ça ne te regarde pas ! » C'est sur cette réponse que, voyant rouge, et apercevant un couteau sur la table, Penoy aurait saisi l'arme et l'aurait plongée dans le cou de la malheureuse.

Cette défense paraît être infirmée par des pièces versées au dossier. Ce sont des lettres adressées à la victime par des parents habitant Gand, et la mettant en garde contre son mari. « Il a dit, écrit-on dans la lettre, que son couteau était pour toi, et qu'il l'aiguisait pour venir te tuer. »

Ces deux lettres, accablantes pour l'assassin, en ce qu'elles établissent la préméditation, sont des 25 et 29 avril dernier.

L'AUTOPSIE

A trois heures et demie, M. Castiaux, médecin-légiste est arrivé à la Morgue.

Assisté du docteur Bole, il a pratiqué l'autopsie du corps de Jeanne Naens. Cette opération n'a été terminée qu'à 6 heures.

Le cadavre était effrayant à voir ; il est souillé de sang caillé du haut en bas ; sur la face est figée une expression d'horreur ; l'œil droit est ouvert ; une boucle d'oreille brille au-dessus de la plaie béante, horrible, par laquelle le sang de la malheureuse égorgée a coulé ; les bras, les mains sont noirs de sang coagulé.

L'assassin a porté un coup de couteau au cou avec une telle force que la pointe de la lame touche la peau du côté opposé ; la lame a été retournée dans la plaie, occasionnant une coupure de la langue ; l'artère carotide et la veine jugulaire ont été sectionnées.

La victime a dû saisir l'arme avec les mains, car elle a des coupures à la paume de la main droite.

La mise en bière du corps de la pauvre femme a été faite à six heures et demie du soir.

SUR LES LIEUX DU CRIME

A cinq heures et demie, MM. Delalée, Squivée, Lecointe se sont rendus rue des Longues-Haies, 54, où ils ont visité la chambre du crime et procédé à un constat et à une levée de plans des lieux.

Une foule énorme a stationné dans la rue pendant ces opérations.

L'aspect de cette chambre, où l'œil ne rencontre que du sang, est effrayant : on dirait d'une boucherie.

Le magistrat est revenu à l'Hôtel-Dieu à six heures vingt-cinq, pour emmener l'assassin par le train de 6 h. 28.

L'ASSASSIN

Pendant toute la matinée, Penoy a ignoré que sa femme était morte ; aussi déclarait-il à tous que sitôt libre, il retournerait à Gand et qu'il ne voulait plus vivre avec elle.

Au magistrat, il a demandé qu'il le mît en liberté « afin de travailler pour nourrir ses deux enfants ! »

Après la révélation du magistrat, Penoy est devenu sombre, affaissé. Il a pleuré, puis ensuite a demandé à manger. Il s'est promené longtemps de long en large dans la cour d'un cabanon de l'Hôtel-Dieu, réfléchissant et comprenant enfin la gravité de sa situation.

LE DEPART POUR LILLE

Durant tout l'après-midi, une foule considérable a stationné aux abords de l'Hôtel-Dieu, pour assister au départ du prisonnier.

Vers 6 heures 20, attirés par le transport d'un homme décédé subitement en gare, les curieux évacuent les abords de la sortie donnant rue de l'Alma.

M. Delalé, qui arrive de la rue des Longues-Haies, profite de cette diversion pour faire conduire son prisonnier au pas de course à la gare.

En un clin d'œil, cinq ou six cents personnes courent derrière le groupe ; la salle des Pas-Perdus et les quais sont envahis.

Heureusement, le train de 6 heures 28 arrive en gare.

Les agents de sûreté montent avec l'assassin, dans le wagon de 2e classe B. 27 ; MM. Delalé, Castiaux et Lecointe prennent le même train.

La foule s'écoule lentement, commentant avec animation ce drame conjugal, le premier crime du XXe siècle commis à Roubaix.

L'homme coupé en morceaux

UNE PISTE A VALENCIENNES

La charmante petite ville de Meaux est en révolution. Le bruit court que le parquet est sur la piste de l'identité véritable de l'homme coupé en morceaux.

La victime serait un jeune homme nommé Leroux, dont le père habite seul une maisonnette sur le bord du canal de Chalifert, entre Meaux et Mareuil. M. Leroux père est aveugle : il avait confié à son fils, qui devait partir pour le Nord, pour Valenciennes, une somme de 8.000 francs, composée de titres au porteur.

Dès les premiers jours de septembre dernier, le jeune homme — qui vendait dans les foires de la pâtisserie faite par lui, sur place — partit pour Valenciennes, emportant les 8.000 francs dans une ceinture en cuir. Peu de temps après, il écrivit à M. Leroux qu'il comptait rester absent un mois, deux au plus, et qu'il retournerait ensuite à Meaux pour s'y fixer définitivement. Il passerait, disait-il, par Paris. Depuis lors, on n'a plus eu de ses nouvelles.

Cette affaire cause à Meaux la plus vive impression et le parquet est persuadé qu'il y a corrélation entre le fils Leroux et le cadavre dépecé trouvé à Paris.

Le signalement du jeune homme coupé en morceaux et celui d'Alexandre Leroux sont identiques. Leroux était âgé de 23 ans, de petite taille, 1 m. 60 — ne paraissant pas être âgé de plus de seize à dix-sept ans, imberbe — duvet blond roux, cheveux de même couleur ; petite cicatrice au pouce gauche, cicatrice au côté droit provenant d'une brûlure ; petite cicatrice à l'oreille gauche ; tache grisâtre au bras gauche ; tâches de rousseur à la figure et sur le corps.

En rapprochant ce signalement de celui du jeune homme coupé en morceaux, on ne remarque aucune différence.

Pourquoi, maintenant, a-t-on attendu aussi longtemps avant de s'apercevoir qu'une affinité existait entre les deux affaires ? C'est que, jusqu'à maintenant, le père Leroux, qui est aveugle et malade, avait refusé de s'adresser à la gendarmerie. Il avait tout simplement écrit au parquet de Valenciennes pour avoir des nouvelles de son enfant. Et c'est de cette ville qu'on a prévenu le parquet de Meaux.

A Valenciennes on a retrouvé les traces d'Alexandre Leroux. Il s'est bien rendu à la foire et il en est reparti pour Paris en passant par Amiens. C'est à Paris que la piste se perd.

M. Cochefert chef de la sûreté a été prévenu.

Si, comme tout donne lieu de le supposer, Leroux a été assassiné, les assassins ne tarderont pas à être découverts.

On a acquis au parquet de Meaux la certitude qu'une personne de l'entourage de Leroux savait que celui-ci était porteur d'une forte somme d'argent. Les relations suspectes de cette personne expliqueraient suffisamment le crime dont le malheureux trop confiant a été la victime.

Un infanticide à la Madeleine

Le quartier ouvrier qu'encadrent les rues Jacques Lefebvre, Jeanne Maillotte et Thiers, à La Madeleine, a été mis en émoi, hier matin, par une affaire mystérieuse, sur laquelle une enquête judiciaire est actuellement ouverte.

LUGUBRE DECOUVERTE

Dans une cité dénommée cour Choquel, en vidant une fosse, un maraîcher, M. Jouvenaux, demeurant à Marcq-en-Barœul, découvrait à peu de profondeur, le corps d'un enfant nouveau-né.

Malgré l'heure matinale, il était au plus six heures, le maraîcher trouva levé le garde Fatou, qui s'empressa, en attendant l'arrivée du commissaire, de se rendre cour Choquel.

Après un lavage minutieux, fait par les ménagères de la cité, on reconnut que le cadavre ne portait aucune trace de blessure, ni de violence.

C'était une petite fille, un superbe enfant, paraissant de robuste constitution, déclarent les voisines, qui, mères pour la plupart, ont les larmes aux yeux en nous racontant cette émouvante découverte.

L'ENQUETE

M. le commissaire de police Hutin, prévenu, se rendit peu après sur les lieux.

L'enfant fut transporté à la mairie, et examiné de nouveau.

Il ne paraît pas que le cadavre ait séjourné longtemps dans la fosse. D'autre part, les premières constatations établissent que l'enfant était né viable et à terme.

L'interrogatoire fait par M. Hutin, n'a apporté aucun éclaircissement.

La cité Choquel a deux entrées banales, sans fermeture, et le criminel auteur de l'infanticide a pu aussi bien venir de loin jeter le petit cadavre, sans doute la nuit, car les habitants affirment n'avoir remarqué aucune allée et venue suspecte.

M. Tainturier, procureur de la République, a commis M. Davaine, juge d'instruction, à cette affaire.

Le corps de l'enfant a été apporté à la Faculté de médecine de Lille, dans la soirée, par le garde-champêtre Fatou.

L'autopsie aura lieu sans doute demain.

CONGRÈS RÉGIONAL DE LA LIBRE-PENSÉE

A Armentières

Les sociétés de Libre-Pensée du Nord et du Pas-de-Calais sont invitées à assister, où à se faire représenter par un délégué, au congrès régional et départemental qui se tiendra à Armentières, le dimanche 26 mai.

Les organisateurs ont décidé qu'une somme de deux francs serait perçue à chaque société pour couvrir les frais.

Prière d'envoyer les adhésions au citoyen Louguet, secrétaire, rue J.-J.-Rousseau, 36, à Lille, avant le dimanche 19 mai.

Le 28 avril, réunion des délégués rue de Poids, 49, à *Lille*, à *6 heures*.

Mauvaise Foi

Ce titre et les lignes qui suivent s'adressent au *Valenciennois*.

Dans son numéro d'hier, samedi, daté du dimanche 5 mai, ce journal reproduit textuellement une note du *Nouvelliste-Dépêche* insinuant que nous avions « étouffé » une lettre de Bexant à Basly.

Or, le *Valenciennois* ne pouvait ignorer la réponse que nous avions faite à l'insinuation du *Nouvelliste-Dépêche*, car il a pris dans le même numéro, à la même page du journal où nous expliquions l'étrange retard que la correspondance de Bexant avait mis à nous parvenir, — il a pris, disons-nous, dans ce numéro, un communiqué du Syndicat des mineurs d'Anzin qui faisait exactement suite à la lettre de Bexant et à nos commentaires.

Puisque le *Valenciennois* savait que nous ne pouvions pas publier la copie de Bexant plus tôt, pour la bonne raison qu'elle ne nous était pas parvenue, pourquoi ne l'a-t-il pas dit ?

Il nous doit, à cet égard, des explicaitons et nous les lui demandons formellement.

Nous avons toujours usé de loyauté avec nos adversaires. Nous avons le droit d'exiger la réciprocité.

G. S.-E.

Chronique Electorale

CANTON DE LANNOY

Les délégués des groupes du P. O. F. de tout le canton de Lannoy, réunis en Congrès, ont désigné le citoyen Jules Nys, conseiller municipal socialiste de Lys-lez-Lannoy, comme candidat aux prochaines élections cantonales.

Une commission composée des citoyens Cameau Henri Nys, Jules Leclercq, Clovis, Jullien Lallard, Alphonse Halmont, Jean Despierre, François Pannecouque, a été constituée pour étudier les moyens de recueillir les fonds pour les frais des élections.

CANTON D'HAUBOURDIN

Le Comité cantonal du P. O. F., dans son congrès tenu à Haubourdin, le dimanche 21 avril, a désigné le citoyen Clovis Détée comme candidat socialiste au Conseil d'arrondissement.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

Les groupes du P. O. F. de Cambrai, réunis en assemblée générale, le dimanche, 28 avril, ont décidé de convoquer, pour le dimanche, 19 mai, toutes les sections et groupes du Parti des cantons Est et Ouest pour désigner les candidats aux prochaines élections cantonales.

Les secrétaires de tous les groupes seront avertis par lettre du local où ils devront se rendre pour cette réunion du 19 mai.

LA CÉLÉBRATION du Premier-Mai

Nous continuons à publier les informations que nous adressent nos correspondants particuliers, sur la célébration de la Fête internationale du Travail.

Dans le Nord

A SOMAIN

La fête a été ouverte la veille par une magnifique retraite aux flambeaux, organisée par le P. O. F.

Le 1er mai, les membres du syndicat se sont rendus en cortège au cimetière, pour déposer des bouquets sur les tombes des victimes de la catastrophe d'Aniche.

La section du P. O. F. s'est rendue à dix heures, au cimetière, pour déposer des fleurs sur les tombes des camarades du Parti décédés.

A 7 heures 1/2, a eu lieu la conférence du citoyen Roland, organisée par le syndicat des mineurs, puis à la Maison du Peuple a eu lieu une conférence politique par les citoyens Dehesy et Roland. Une foule nombreuse assistait à ces deux conférences.

Les revendications prolétariennes ont été remises à midi, à la Mairie, par le syndicat et le P. O. F.

La journée s'est terminée par un grand bal très animé et pendant lequel le Président a prononcé un discours pour bien montrer les progrès de l'organisation ouvrière dans la commune de Somain.

A WIGNEHIES

Le Premier Mai a été dignement manifesté à Wignehies.

A onze heures du matin, la délégation ouvrière était reçue à la Mairie par l'Administration Municipale et les conseillers municipaux.

En quelques mots, le citoyen Fortez, secrétaire du Syndicat textile de Wignehies, présente la délégation et dit que la population ouvrière de la commune est fière de retrouver parmi ses élus des hommes respectueux de la classe des travailleurs et des électeurs. Il donne ensuite lecture des revendications de son Syndicat et demande au citoyen maire de bien vouloir servir d'intermédiaire et de les faire parvenir au Président de la Chambre des députés, à qui elles sont destinées.

Le citoyen Cartegnie, maire, au nom des adjoints et du Conseil municipal, félicite les ouvriers d'avoir compris l'intérêt du chômage et de la manifestation du 1er Mai, ainsi que des réformes contenues dans leur cahier de revendications.

Il démontre ensuite que si, par la prise des Municipalités par les socialistes, les travailleurs ne peuvent pas prétendre à leur émancipation, ils sont en tous cas assurés, les jours des revendications ouvrières, de ne pas être reçus dans les Mairies à coups de fusil ou de sabre ; mais fraternellement la main tendue

Un verre de champagne est ensuite offert à chaque délégué.

A une heure de l'après-midi, une distribution gratuite de vin fut faite aux indigents.

A deux heures et demie, une colonne de plus de 300 manifestants se forme en face de la Mairie, et se met en marche, le maire, les adjoints et les conseillers municipaux en tête, précédés d'un drapeau tricolore dont seule la couleur rouge est apparente, et au chant de l'*Internationale*.

Les manifestants se rendent à Fourmies sur la tombe des martyrs.

A huit heures du soir, un millier de personnes assistaient au concert donné par la Fanfare Municipale ; le bal qui suivit ce concert fut très animé.

Aucun incident fâcheux n'est à signaler.

A GLAGEON-TRÉLON

La matinée a été calme, mais dès l'après-midi, tous les établissements ont chômé.

Les bals qui ont eu lieu en plusieurs endroits se sont terminés bien tard dans la nuit ; et c'est au chant de la *Marseillaise* et de l'*Internationale* que les ouvriers ont regagné leur demeure.

Dans le Bassin du Pas-de-Calais

A FOUQUIÈRES-LEZ-LENS

Comme les années précédentes, la section syndicale des mineurs et les membres du Parti ouvrier de Fouquières-lez-Lens, ont célébré avec éclat, mercredi dernier, la Fête des travailleurs.

Nous donnons ci-dessous un résumé rapide des manifestations.

A onze heures et demie, les manifestants se sont formés en cortège sur la Grand'Place.

A midi, le cortège, au chant de l'*Internationale* et du Premier Mai, a traversé les principales rues pour se rendre à la mairie, où les délégations de chaque section, conduites par le citoyen Crépel Léopold, conseiller municipal, ont déposé leurs cahiers de revendications.

Dans l'après-midi, deux meetings ont eu lieu, l'un organisé par la société de secours, chez le citoyen Sénéchal Louis, l'autre organisé par la société coopérative « La Fourmi », chez le citoyen Jules Vraux.

A HÉNIN-LIÉTARD

Nous avons publié hier le compte-rendu de la conférence des citoyens Basly et Breton. Voici des détails sur les autres parties de la journée du 1er Mai :

L'ASPECT DE LA VILLE

Dès onze heures du matin, les rues prennent l'aspect des grands jours de fête, les petits groupes se suivent pour se rendre sur la Place où a lieu la réunion pour la manifestation.

Les membres du Syndicat des verriers, au nombre d'une centaine environ, arrivent les premiers avec leur bannière et tambours en avant. Peu de temps après, le drapeau du Syndicat des mineurs, le Parti Ouvrier, et la Jeunesse socialiste.

Pendant ce temps, la Municipalité, accompagnée de l'administration du Bureau de Bienfaisance, opère une visite aux vieillards de l'Hôpital, qui sont au dessert et paraissent enchantés.

A LA MAIRIE

Des délégations sont ensuite désignées pour porter à l'Hôtel-de-Ville les revendications formulées par tous les travailleurs, et qui devront être soumises aux pouvoirs publics. La Municipalité, accompagnée des conseillers municipaux ouvriers, les reçoit dans la salle des séances du Conseil.

La délégation syndicale des mineurs se présente la première, et le citoyen Reppert Nicolas, délégué du Syndicat et vice-président de la Caisse de secours des mines de Dourges, dépose les vœux suivants :

Réglementation du travail à 8 heures. Minimum de salaire.

Retraite à 2 francs par jour, après 25 ans de service et sans condition d'âge.

Modifications à la loi sur les délégués mineurs.

Institution de Conseils de prud'hommes mineurs.

Modifications à la loi sur les accidents, que les indemnités soient payées à partir du 1er jour de l'accident, ainsi que les dimanches et jours fériés.

Que le 1er Mai soit reconnu comme Fête des travailleurs.

Revision de la loi sur les saisie-arrêts.

Que les délégués-mineurs soient assimilés aux Caisses de secours et de retraites.

Vient ensuite la délégation du Syndicat des verriers. Le citoyen Roger Schneider donne lecture des réclamations suivantes :

1. Suspension du travail le dimanche.
2. Réglementation du travail à 8 heures.
3. Retraites pour les ouvriers.

Le citoyen Delay Emmanuel se présente ensuite avec la délégation du Parti Ouvrier pour soumettre la liste suivante :

1. Réglementation du travail à huit heures.
2. Suppression des Conseils de guerre en temps de paix.

Suppression du budget des cultes, retour à la nation des biens dits de main-morte.

3. Revision de la Constitution.
4. Suppression des armées permanentes.
5. Etiquetage des viandes de boucherie.
6. Réglementation des prix de loyer.

Réclamations présentées par le citoyen Fouquet, au nom de la Jeunesse socialiste :

1. Huit heures de travail.
2. Minimum de salaire.
3. Retraites à 2 francs par jour après 25 ans de service.

Le citoyen Wagon, maire, assure les délégations de tout son dévouement et de ses sympathies, et leur promet de transmettre toutes leurs réclamations aux pouvoirs publics dans le plus bref délai possible, et les invite à fêter dignement ce jour qui est la fête des travailleurs, et de conserver l'harmonie qui a duré depuis le matin, car il n'y aura que l'union des ouvriers qui amènera le Parlement à décréter ces lois.

IMPOSANT CORTEGE

Puis le cortège se met en route, et dans le plus grand ordre parcourt les principales rues de la ville, aux accents des pas redoublés de la musique et des chants de l'*Internationale* et du 1er Mai.

Le plus grand enthousiasme n'a cessé de régner au passage de cet imposant cortège composé d'ouvriers de toutes les corporations.

On remarquait même M. Vanduick, ancien chef de l'Harmonie du Commerce et de l'Industrie, qui n'a pas lâché la manifestation d'une semelle et qui l'a suivie partout. « Dans quel but ? nous n'en savons rien. »

LA SOIREE

Le soir, illumination de l'Hôtel-de-Ville. Le bal, organisé par le Syndicat des verriers, au profit de la Caisse de ses malades et blessés, a obtenu un vif succès, une foule considérable avait tenu à s'associer à cette œuvre de bienfaisance, et l'on a dansé jusqu'à bien tard dans la nuit, et toujours dans le plus parfait accord.

En somme, cette journée qui, depuis la funeste grève de 1893, avait paru oubliée des travailleurs, marquera dans les annales socialistes d'Hénin-Liétard, en attendant de faire encore mieux l'année prochaine.

J. LERNOULD.

A LIÉVIN

Le 1er Mai a été fêté hier dans le plus grand calme. Les mineurs se sont rendus en cortège, à 1 heure de l'après-midi, à la mairie, entourés de tous les délégués du syndicat. Le drapeau du syndicat était porté en tête. Le cortège arrivé à la mairie, a été reçu par M. Defernez, maire. Le citoyen Degreaux lui a remis la liste des revendications faites par les ouvriers mineurs, pour être transmis aux pouvoirs publics. M. le maire a assuré les ouvriers de son concours et qu'il fera tout ce qu'il pourra pour activer la solution des revendications. Ensuite les vins d'honneur ont été offerts aux manifestants, et tout le monde s'est retiré dans le plus grand calme, en criant : Vive la fête des travailleurs ! Puis les manifestants se sont séparés en chantant l'*Internationale*.

A BILLY-MONTIGNY

Dès cinq heures du matin, la fête est annoncée par des coups de canon. Une belle journée s'annonce ; le soleil est magnifique, dans un ciel superbement bleu.

A huit heures, des jeunes gens commencent à parcourir les rues. A dix heures, un imposant cortège, tambours et drapeau en tête, se rend à la gare pour chercher le conférencier qui vient prendre la parole dans une réunion à Nouméa.

A une heure, la Jeunesse socialiste et les délégués des Syndicats se réunissent. Ils se rendent à la mairie à trois heures, en chantant des chansons socialistes. Les revendications sont déposées à la mairie.

Le cortège reprend sa marche par la Grand' Route, la rue de la Gare, la rue Mathieu et la rue du Calvaire.

A quatre heures quinze, un banquet réunit de nombreux convives. Le petit Léon, cinq ans et demi, chante la chanson du Premier Mai.

Pour terminer la fête, grand bal plein d'entrain et de gaîté.

A OIGNIES

A dix heures du matin, 400 personnes attendaient le citoyen Lamendin, député, à la gare de Libercourt. La musique s'y était rendue. Quinze fillettes, habillées en rouge, portaient les pancartes des revendications.

A la sortie de la gare, la musique joue l'*Internationale*. Le citoyen Guidez avait souhaité la bienvenue, et le citoyen Langelin avait offert un superbe bouquet à Lamendin, qui a remercié en quelques mots.

On regagne Oignies. Le cortège s'augmente en route. On est 1,200 en arrivant à la salle de la conférence. Sur le parcours, les jeunes enfants des citoyens Lejeune Marceau et Dufresne Voltaire avaient offert deux bouquets à Lamendin.

Après la constitution du bureau, Lamendin a la parole. Il parle du Premier Mai et des revendications prolétariennes. Pendant plus d'une heure il se fait applaudir. L'ordre du jour suivant est ensuite voté :

« Les travailleurs d'Oignies, réunis, le 1er mai, salle Cachera, après avoir entendu le citoyen Lamendin, s'engagent à continuer leur propagande pour la complète réalisation des réformes ouvrières ; votent des félicitations au citoyen Lamendin, et aux parents des jeunes filles qui, habillées en rouge, ont rehaussé l'éclat de la fête du Premier Mai. »

Une quête, faite au profit des mineurs de Montceau, a produit la somme de 24 fr. 60.

Un banquet, à l'issue de la conférence, a été offert à Lamendin. Il a eu lieu chez Onclet et a été fort bien servi. La plus grande cordialité n'a cessé d'y régner.

Pour terminer la fête, superbe bal, organisé au profit des blessés et malades du Syndicat.

A VERMELLES

Malgré la pression faite par la Compagnie de Béthune, le 1er Mai a été fêté à Vermelles. Dès le matin, de très-bonne heure, les porions avaient été placés sur la grand'route avec ordre de moucharder les ouvriers qui ne se rendaient pas au travail.

Une manifestation a eu lieu. Le drapeau du Syndicat en tête, le cortège s'est rendu à la Mairie. Les manifestants ont été reçus avec bienveillance par le maire auquel a été remis le cahier des revendications.

DANS L'AISNE

A SAINT-QUENTIN

En raison de l'inauguration de la Bourse du Travail, sous les auspices de la municipalité socialiste, le prolétariat saint-quentinois a célébré le Premier Mai avec un enthousiasme inaccoutumé.

Le matin, un immense cortège est allé au cimetière déposer des couronnes sur la tombe du regretté militant J.-B. Langrand.

A l'inauguration des locaux mis à la disposition des Syndicats, au palais de Fervacques, plusieurs discours ont été prononcés devant l'innombrable foule des militants, et ont été très applaudis.

Les fêtes du soir ont été également très suivies, et jusqu'à une heure avancée, le chant de l'*Internationale* a retenti partout.

Les journaux bourgeois n'en reviennent pas.

A BOHAIN

La réunion organisée par le groupe socialiste, à l'occasion du Premier Mai, a obtenu beaucoup de succès.

Après une allocution, faite par un camarade, les chants se sont prolongés jusqu'à la retraite.

La soirée a été clôturée par l'*Internationale*, et au cri de : Vive la Sociale !

En ses salons, le beau Chamberlain municipal en a frémi d'horreur !

Çà et Là

LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La troisième chambre de la cour d'appel de Montpellier, présidée par M. le président Brugère, vient de statuer sur une nouvelle et intéressante question, soulevée par la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

Elle a décidé que l'incapacité de travail éprouvée par un ouvrier borgne qui, par suite d'un accident, perdait l'œil qui lui restait, était, en ce qui concerne les rapports de l'ouvrier et du patron, une incapacité *absolue*. La cour déclare qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à ce fait que l'accident n'a coûté à l'ouvrier que la perte d'un œil et non des deux yeux, que, par conséquent, la cécité n'est pas la conséquence directe et immédiate de l'accident : elle juge que la perte d'un seul œil pour un ouvrier borgne est pareille à la perte des deux yeux pour un ouvrier ordinaire. En conséquence, elle condamne le patron à payer à la victime une rente égale aux deux tiers de son salaire.

La question est délicate. La cour de Paris l'a résolue dans un sens diamétralement opposé. Elle a décidé, par un arrêt du 10 février 1901, que le patron n'était responsable que des conséquences directes et immédiates de l'accident, que la perte d'un seul œil ne pouvait donner droit à une réparation égale à celle qui entraîne la perte des deux yeux, et « qu'en ce qui concerne les rapports de l'ouvrier et du patron » l'incapacité de travail subie par un ouvrier déjà borgne qui a perdu l'autre œil au cours de son travail n'est qu'une incapacité « partielle ».

La Cour de cassation va être appelée à se prononcer sur la question.

TRIBUNE SOCIALISTE

Fédération autonome du Nord et du Pas-de-Calais

CONGRÈS DE LENS, LE 12 MAI

CONFÉRENCE D'ARISTIDE BRIAND

Le Congrès de la Fédération socialiste autonome se tiendra définitivement à Lens, le dimanche 12 mai.

Nous publierons prochainement l'heure et le lieu de la séance du matin.

Le soir du Congrès aura lieu une grande conférence publique avec le concours du citoyen Aristide BRIAND, secrétaire du Comité général du Parti socialiste, et de plusieurs députés et orateurs socialistes.

Les secrétaires sont invités à faire rentrer au plus vite au secrétariat général les mandats non encore envoyés.

Maurice MONIER.

REUNION DU CONSEIL FEDERAL

Le Conseil Fédéral se réunira au lieu ordinaire, 3, rue de Valenciennes, à Douai, le lundi 6 mai, à 2 heures précises.

Ordre du jour : 1. Reddition des comptes ; 2. Dernières dispositions concernant le Congrès de Lens et la conférence du citoyen Briand ; 3. Ordre du jour définitif du Congrès ; 4. Le congrès de Lyon.

Présence indispensable du titulaire ou du suppléant.

Dernière Heure

LES GRÈVES EN MARS 1901

Paris, 4 mai. — Le *Bulletin de l'office du travail* fait connaître que 51 grèves ont été signalées en mars à la Direction du travail. Le nombre des ouvriers qui ont pris part à 45 d'entre elles est de 6,443. Il y avait eu, en mars 1900, 80 grèves, et le nombre moyen de celles qui se sont produites au cours du même mois, pendant les cinq années antérieures à 1901, est de 50.

Ces grèves ont éclaté dans 30 départements et on a compté : 6 dans le NORD et les Bouches-du-Rhône, 2 dans le Tarn, les Ardennes, le Cher, l'Isère, la Loire, Lot-et-Garonne, le Rhône, la Seine, la Seine-Inférieure et la Somme, et 1 dans 18 autres départements.

A MONTCEAU

LA REPRISE DU TRAVAIL

Paris, 4 mai. — L'*Agence Havas* dit qu'à la suite de fréquentes visites ordonnées par le gouvernement à Montceau, pendant les grèves, le travail pourra reprendre avec toutes les garanties de sécurité désirables.

GRÈVE DE COCHERS

Paris, 4 mai. — Les cochers de la Compagnie parisienne des voitures de place, à Levallois-Perret, se sont mis en grève.

A la suite d'une réunion, les cochers ont demandé à fixer eux-mêmes la moyenne.

La *Compagnie* a refusé. Aucune voiture n'est sortie ce matin.

D'autre part, les cochers des maisons Gaudet et Blanché ont cessé le travail, parce qu'on a voulu augmenter la moyenne.

L'Incendie de Jacksonville

New-York, 4 mai. — Parmi les monuments brûlés on cite : l'Opéra, les Archives, la Banque, l'Orphelinat.

Les gares de chemins de fer ont été converties en hôpitaux.

Les grèves en Espagne

Murcie, 4 mai. — Le préfet s'est rendu à Mazarron pour essayer d'arriver à une solution concernant la grève des mineurs.

L'un des blessés des dernières charges policières est mort et l'état de trois autres est désespéré.

Terrible Drame dans un Hospice

ASSASSINAT ET SUICIDE

Nîmes, 4 mai. — L'hospice d'Aigues-Mortes a été ce matin le théâtre d'un drame sanglant qui a vivement impresssionné la population.

Au moment où le docteur Monnier, maire d'Aigues-Mortes et chirurgien en chef de l'hospice, faisait sa visite, un pensionnaire, du nom de Rouet, en traitement pour un cancer à la bouche, s'approcha de lui et lui reprocha en termes violents de mal le soigner.

Le docteur essaya de calmer le malade ; mais celui-ci, en proie à une vive surexcitation occasionnée par la souffrance, sortit un revolver de ses vêtements et par deux fois fit feu à bout portant sur M. Monnier ; puis, tournant l'arme contre lui-même, il se brûla la cervelle.

Cette scène s'étant déroulée en quelques secondes, les autres malades et les infirmiers n'eurent pas le temps de s'interposer.

Le docteur Monnier a reçu deux blessures, dont une dans la région lombaire, très grave. Les premiers soins lui ont été donnés par ses confrères d'Aigues-Mortes en attendant l'arrivée d'un chirurgien de Montpellier.

L'arme dont s'est servi le meurtrier avait été achetée par lui, hier, pendant une sortie. Cette circonstance indique que Rouet avait prémédité son crime.